

|   |   |                            |
|---|---|----------------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i><b>Délibération</b></i> |
|   | <b>Séance publique du 24 novembre 2022</b>  | <b>N° 2022-751</b>         |

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, M. Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre  
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre  
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre  
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre  
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre  
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre  
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre  
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre  
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre  
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre  
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre  
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre  
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre  
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre  
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre  
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre  
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre  
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre  
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre  
  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre  
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre  
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre  
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre  
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre  
  
M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre  
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre  
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre  
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|   |   |                     |
|---|---|---------------------|
|  <b>BORDEAUX<br/>MÉTROPOLE</b> | <b>Conseil du 24 novembre 2022</b>  | <b>Délibération</b> |
|   | Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest<br><br><b>Direction du développement et de l'aménagement<br/>- Pôle ter Ouest</b> | <b>N° 2022-751</b>  |

---

**Le Taillan-Médoc - Avenue de la Boétie (entre l'allée du Curé et l'avenue du Stade) -  
Arrêt du bilan de la concertation - Confirmation de la réalisation de l'aménagement -  
Information - Approbation**

---

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1 – Préambule**

L'avenue de la Boétie, dans la section située entre l'avenue du Stade et l'allée de Curé (voir le plan de situation annexé) est située sur la commune du Taillan-Médoc.

Voie intercommunale classée 2ème catégorie au réseau hiérarchisé de voirie, cet axe Est/Ouest relie la commune du Taillan-Médoc aux communes voisines de Blanquefort et de Saint-Médard-en-Jalles.

Cette voie est essentiellement bordée d'habitat pavillonnaire et de petits bâtiments collectifs, avec des tailles de parcelles assez importantes. Deux commerces (boulangier et coiffeur) sont situés sur cette section de l'avenue et engendrent des traversées piétonnes nombreuses.

Cette partie de l'avenue est desservie par quatre lignes de bus (Lianes 2, corol 37, spécifique 79 et 85) et comporte deux paires d'arrêts (« Allée de Curé » et « Cantecric ») équipés d'abri-voyageurs.

Actuellement, la voie est aménagée avec une large chaussée à double-sens de circulation équipée de bandes cyclables bilatérales. De part et d'autre de la chaussée, de larges accotements non revêtus et plus ou moins enherbés offrent aux piétons des conditions de déplacement inconfortables, voire impraticables par les Personnes à mobilité réduite (PMR), et peu sécurisantes, des véhicules stationnant sur ces espaces.

Les cheminements cyclables en bandes sur chaussée ne répondent plus aux recommandations en vigueur, compte tenu du niveau de trafic et des vitesses pratiquées.

L'image peu urbaine présentée actuellement (chaussée très large) incite à la vitesse.

La voie n'est équipée d'aucun dispositif d'assainissement pluvial, les eaux stagnent sur les accotements ou ruissellent sur les parcelles riveraines.

L'objectif de requalification visant à améliorer et sécuriser les déplacements des modes actifs, et proposer une configuration plus urbaine et plus qualitative, a été porté aux contrats

de co-développement précédents (études et acquisitions) et a été reconduit au contrat de co-développement 2021-2023 (concertation règlementaire, finalisation des acquisitions, travaux d'assainissement pluvial)

## **2 – Objectifs du projet**

L'avenue devra continuer à assurer son rôle d'itinéraire intercommunal, tant pour les véhicules automobiles que pour les cyclistes en offrant plus de sécurité et de confort aux modes actifs de déplacement.

A ce titre, il est nécessaire de créer des cheminements piétons adaptés répondant aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Au regard du volume de trafic motorisé et de la vitesse pratiquée par les automobilistes sur l'avenue, un site propre devra être envisagé pour le déplacement des cycles qui se fait actuellement sur bande cyclable de part et d'autre de la chaussée.

Une ambiance plus urbaine devra être créée permettant d'apaiser la vitesse des véhicules. Un aménagement paysager sera mis en œuvre afin de créer des îlots de fraîcheur, favoriser la biodiversité et embellir.

Les eaux pluviales qui stagnent aujourd'hui sur les accotements ou s'écoulent sur les parcelles riveraines devront être collectées.

Le projet de réaménagement vise donc à renforcer et requalifier cet espace public en s'appuyant sur ces nouveaux objectifs :

- maintenir une chaussée à double sens de circulation en la recalibrant,
- limiter la vitesse des véhicules pour sécuriser piétons et cycles,
- créer un itinéraire cyclable en site propre,
- rendre accessibles les trottoirs et les arrêts de bus pour les Personnes à mobilité réduite (PMR),
- aménager des espaces verts afin de créer des îlots de fraîcheur, favoriser la biodiversité et embellir,
- proposer des places de stationnement, selon l'espace disponible, eu égard aux activités et pratiques constatées,
- équiper la voie d'un réseau s'assainissement pluvial.

## **3 – Concertation**

### **3.1 – Modalités**

Par délibération n°2022-206 du 25 mars 2022, le Conseil Métropolitain a décidé de l'ouverture de la concertation règlementaire concernant le projet de réaménagement de l'avenue de la Boétie entre l'allée de Curé et l'avenue du Stade.

La concertation a été ouverte le 27 avril 2022. La publicité s'est faite par voie de presse le 12 avril 2022 dans le journal Sud-Ouest.

Conformément à la délibération du 25 mars 2022, la concertation a pris les formes suivantes :

- dépôt d'un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture au public et d'un registre permettant de consigner les observations du public, en mairie du Taillan-Médoc et dans les locaux de la Métropole (Pôle territorial ouest, Direction du développement et de l'aménagement),
- insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>) et mise en place de pages dédiées permettant de recueillir les avis et observations du public directement via ce site,

- tenue d'une réunion publique de présentation et d'échanges autour de l'étude préliminaire.

Le dossier initial de concertation contenait : la délibération d'ouverture de la concertation, une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement, un plan de situation, ainsi qu'un plan issu des études préliminaires.

La réunion publique s'est tenue le 17 mai 2022 et a rassemblé une quinzaine de personnes. La clôture de la concertation est intervenue le 30 juin 2022 à 12h00. Elle a été annoncée par voie de presse dans le journal Sud-Ouest le 18 juin 2022 et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole le 21 juin 2022.

### 3.2 – Bilan

Le bilan de la concertation est joint en annexe.

Globalement ce projet est attendu car il va permettre d'améliorer le confort et la sécurité des déplacements des piétons et des cyclistes, tout en ralentissant les véhicules.

Les divergences d'appréciation portent sur l'aménagement du chemin des graves, son redressement et raccordement sur l'avenue de la Boétie sous forme d'un carrefour giratoire. C'est la suppression de l'espace boisé nécessaire au redressement du chemin des graves qui fait débat.

Toutefois, ce sujet se situe en dehors du champ de cette concertation.

Le bilan de la concertation détaille les contributions issues des différents supports de concertation (registre, site internet, réunion publique).

Il précise également les réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune et la manière dont les contributions ont orienté la conception de l'aménagement.

Eu regard aux réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune, et aux modifications apportées au projet, déjà intégrées ou à venir, il apparaît pertinent de poursuivre l'opération.

## **4 - Arrêt du projet / Confirmation de la réalisation de l'aménagement**

L'avenue de la Boétie est une voie majeure de la commune du Taillan-Médoc, reliant cette commune avec les communes voisines de Blanquefort et Saint-Médard-en-Jalles. Face aux dysfonctionnements constatés, le processus des études a permis de proposer la restructuration de cette voie autour d'un parti d'aménagement répondant aux grands objectifs énoncés au point 2 de la présente délibération.

Le parti d'aménagement retenu propose de requalifier la voie en calibrant la chaussée à 6m, en créant une voie verte sur le côté « Nord » de la voie, en proposant un trottoir continu côté « Sud », plus de trente places de stationnement, et des espaces verts. Deux plateaux ralentisseurs garantiront une vitesse apaisée. Les réseaux aériens (réseaux électriques basse tension, réseaux de télécommunications et éclairage public) seront enfouis, ce qui contribuera à donner une image très urbaine de cette voie. Du mobilier urbain (bancs, poubelles, arceaux vélos, mobilier anti-stationnement, ...) viendra compléter l'aménagement

Le coût total du projet a été estimé à 2 560 000 € TTC (travaux de voirie+ assainissement pluvial), hors acquisitions foncières.

La valeur vénale totale des emprises à libérer s'élève à 43 000€ environ.

La poursuite des études conduira à recalculer ces budgets initiaux comme à confirmer leur réalisation.

**Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel**

**est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

**VU** la délibération n°2022-206 en date du 25 mars 2022 ouvrant la concertation relative au projet de réaménagement de l'avenue de la Boétie entre l'allée de Curé et l'avenue du Stade.

**VU** les observations inscrites dans les registres de concertation et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole, consultables dans les locaux du Pôle territorial Ouest,

**Vu** le bilan de la concertation joint en annexe,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que la concertation relative au projet de réaménagement de l'avenue de la Boétie entre l'allée de Curé et l'avenue du stade s'est déroulée du 27 avril 2022 au 30 juin 2022, dans le respect des modalités définies dans la délibération n°2022-206 en date du 25 mars 2022,

**CONSIDERANT** que cette concertation a permis à Bordeaux Métropole de recueillir les questions et préoccupations, ainsi que les attentes des habitants et personnes intéressées en ce qui concerne le réaménagement de la voie,

**CONSIDERANT** que le bilan de cette concertation, qui permettra d'alimenter les réflexions de Bordeaux Métropole, ne remet pas en cause l'opportunité de la poursuite du projet selon les objectifs définis dans la délibération n°2022-206 en date du 25 mars 2022

**CONSIDERANT** que le projet de réaménagement de l'avenue de la Boétie entre l'allée de Curé et l'avenue du Stade, intégrant un espace dédié et sécurisé pour les déplacements des différents usagers, proposant une trentaine de places de stationnement, renforçant la dimension végétale, installant des dispositifs de ralentissement de vitesses pour la sécurisation de tous, répond aux objectifs du projet soumis à la concertation.

## DECIDE

**Article 1** : d'arrêter le bilan de la concertation préalable relative au projet de réaménagement de l'avenue de la Boétie entre l'allée de Curé et l'avenue du Stade, tel que dressé en annexe,

**Article 2** : de tenir à disposition du public ce bilan ainsi que les observations relatives à cette concertation, au Pôle territorial Ouest de Bordeaux Métropole (Direction du développement et de l'aménagement), aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services de la Métropole,

**Article 3** : de confirmer la réalisation du projet de réaménagement de l'avenue de la Boétie entre l'allée de Curé et l'avenue du Stade, dans sa nature et ses caractéristiques, telles que présentées ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés –  
Communication effectuée.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

|  |  |
|--|--|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>1 DÉCEMBRE 2022</b> | Pour expédition conforme,<br>la Vice-présidente, |
| <b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b><br><b>1 DÉCEMBRE 2022</b> |  |
|  | Madame Andréa KISS                               |